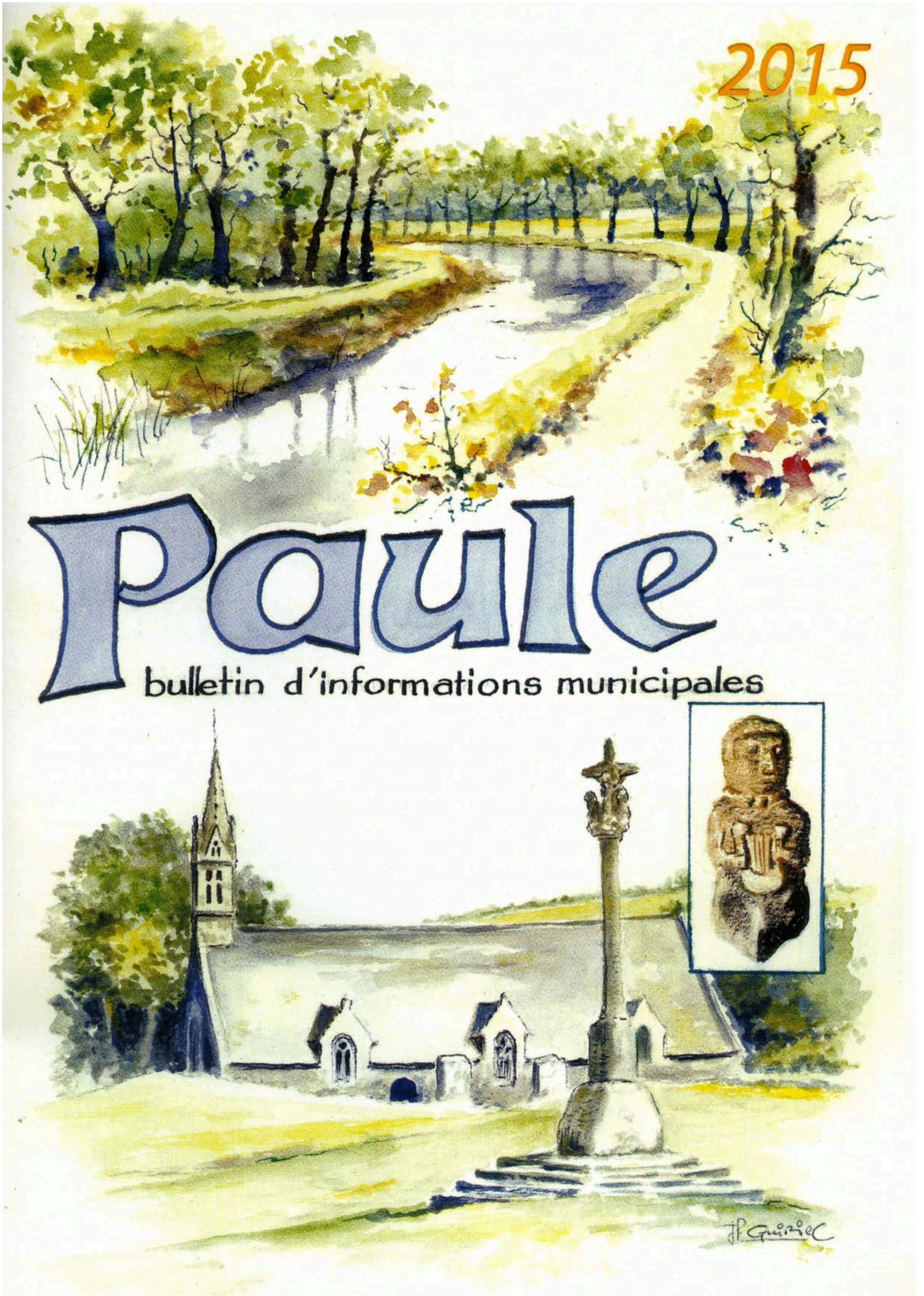


2015

Paule

bulletin d'informations municipales



J.P. Guizic



Le Mot du Maire

Indéniablement, la mémoire collective retiendra l'année 2015 comme une année de basculement dans l'horreur, en témoignent les attentats perpétrés à Paris début janvier, les réfugiés fuyant les zones de guerre et plus récemment les actes terroristes du 13 novembre dernier.

Les assassins des journalistes de Charlie Hebdo se sont attaqué à la libre-pensée insolente. Les terroristes du 13 novembre ont voulu porter atteinte à notre mode de vie à la française, aux valeurs que nous défendons, à tout ce que symbolise la Constitution de notre pays :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

La crise économique, telle l'hydre de la mythologie, rendait constamment de ses cendres, générant des situations anxiogènes chez les demandeurs d'emplois ou les salariés menacés de licenciement. Localement, la fermeture prochaine de la Base Intermarché de Rostrenen va impacter une nouvelle fois les salariés du Centre Bretagne et au-delà, l'ensemble du tissu économique et social du territoire. L'association INVESTIR EN CŒUR DE BRETAGNE, constituée de chefs d'entreprise, d'élus, de porteurs de projet, a vu le jour après l'annonce de la délocalisation de la Base Intermarché. Objectif majeur : convaincre les investisseurs de s'installer en Centre Bretagne.

Contraintes financières, maîtrise budgétaire, mutualisation des moyens, réorganisation administrative, dématérialisation, reconfiguration des périmètres régionaux et intercommunaux... voilà un florilège de quelques expressions qui ont rythmé notre quotidien d'élus tout au long de l'année écoulée et qui vont sans doute trouver une résonance accrue

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Budget 2015	4
Travaux et investissements 2015	5
Regroupement scolaire	7
Politique en faveur des jeunes Pauloïses	8
La Médiathèque	9
La loi NOTRe	11
Entretien avec Rozenn Cornec	13
Infos diverses	14
Calendrier des fêtes	19
Associations Pauloïses	19
la CCKB 2015	20
Vie communale : restrospective 2015	22

**Le bulletin sera consultable en ligne à partir du 15 janvier 2016 :
paulecommunedebretagne.fr**

*Toute la population est
cordialement invitée
à la cérémonie des voeux
vendredi 8 janvier 2016
à partir de 19h30 à la salle
polyvalente*

dans les mois et années à venir. Et surtout n'imaginons pas que ces locutions soient dépourvues de sens. Elles traduisent les mutations profondes de notre société, les évolutions qu'il convient de s'approprier, d'analyser, de traduire dans nos actes et ce, dans les plus brefs délais.

La promulgation de plusieurs lois relatives à l'organisation territoriale va reconfigurer le paysage administratif et les interactions entre collectivités territoriales. Ainsi, le Parlement a adopté en juillet dernier le troisième volet de la réforme territoriale. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) fixe les nouvelles compétences respectives des Régions, Départements, Intercommunalités et Communes. Il va sans dire que les effets s'en feront sentir y compris dans les petites collectivités.

Dans un premier temps, les élus de Paule devaient se prononcer sur la fusion Callac-Argoat/CCKB proposée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Cette proposition a fait l'objet d'un rejet unanime, motivé et argumenté. En l'état actuel des débats, la fusion « Callac-Argoat/Poher Communauté/CCKB » a la faveur du Conseil Municipal. Quel que soit le périmètre de la future intercommunalité, je n'oublie jamais que la commune doit rester au cœur du dispositif et que l'intérêt des populations doit être la seule boussole des élus... Un chapitre de ce bulletin est consacré de manière plus approfondie à ce dossier.

D'autres dossiers ont suscité des réflexions puisqu'ils engagent l'avenir de notre commune : le Plan Local d'Urbanisme qui n'en finit pas d'évoluer au gré des réglementations successives, la programmation de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, la hiérarchisation des investissements, sans oublier la gestion du quotidien et les réponses adaptées qu'il convient d'apporter à nos concitoyens.

C'est dans cette voie que l'équipe municipale entend continuer son action avec détermination, en agissant au mieux des intérêts de la population.

Je remercie les élus qui m'entourent pour la richesse des échanges et leur engagement, les acteurs du monde économique pour leur vitalité et leur confiance dans l'avenir, les membres du monde associatif pour les moments de convivialité qu'ils nous font partager, les membres de la société civile pour leur implication dans les différentes commissions communales, sans oublier le personnel communal investi dans ses missions de service public au quotidien. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Je vous renouvelle l'assurance de mon engagement et celui de l'ensemble des élus. En leur nom, je vous souhaite une année 2016 apaisée et vous adresse tous mes vœux de réussite dans vos projets et surtout de bonne santé, notre capital le plus précieux.

Patrick LIJEOUR, Maire de Paule



■ BUDGET 2015

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Il retrace toutes les opérations nécessaires au fonctionnement des services locaux à usage des administrés dans une section dite de fonctionnement et toutes les opérations modifiant le contenu et la valeur du patrimoine de la commune dans une section dite d'investissement.

Tout au long de l'année le budget peut être affiné ou ajusté en fonction d'informations nouvelles et de son exécution. Le conseil municipal vote alors des décisions modificatives.

Le budget général est complété par des budgets an-

nexes: l'assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, Lotissement de Kéristen Vian.

A la différence d'une entreprise privée, le service administratif d'une commune ne manie pas de fonds. Seuls les comptables publics sont habilités à encaisser les recettes et à régler les dépenses. Toutefois, ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes, qui peuvent être instituées par le Conseil Municipal afin de faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses de manière limitative et contrôlée.

Le conseil municipal a voté le budget primitif le 7 avril 2015.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	156 667	Excédent 2014	77 004
Charges du Personnel	190 130	Produits des services	31 000
Atténuation de produits	14 000	Contributions directes et taxes	224 008
Autres charges de gestion courante	57 400	Dotations et participations	243 984
Charges financières (intérêt de la dette)	29 750	Autres produits gestion courante	27 450
Amortissement	13 899		
Autofinancement	141 600		
TOTAL	603 446	TOTAL	603 446

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2015	147 308	Autofinancement	141 600
Remboursement capital emprunts	72 000	Subventions	7 637
Opérations financières	62 078	FCTVA	45 192
		Amortissement	13 899
		Opérations financières	73 058
TOTAL	281 386	TOTAL	281 386

TAUX ET CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis plusieurs années, ces taux restent inchangés :

	Taux	Produit Année 2012	Produit Année 2013	Produit Année 2014	Produit Année 2015
Taxe d'habitation	10.61 %	45 528	48 498	49 485	50 440
Foncier bâti	17.17 %	48 128	51 132	52 248	53 639
Foncier non bâti	51.78 %	64 311	65 450	66 020	66 589
	Total en €	157 967	165 080	167 753	170 668

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

Les Travaux et Investissements 2015

VOIRIE COMMUNALE

L'entreprise COLAS de Plouray a été retenue par le Groupement Cantonal de Commandes pour la réalisation des travaux de voirie 2015.

Montant du Marché : 47 600 € TTC.

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Keramprovost Bian
- Kergua – Les Quatre Vents
- Stang Dour vers Kerléo
- Quéhélen
- Tronjoly
- Réfection du trottoir devant le commerce

L'installation de ralentisseurs, à la sortie du bourg en direction de Lansalaün, conséquence de la vitesse excessive de certains automobilistes, a eu le don de déplaire à certains usagers. Peut-être eût-il été préférable de demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse pour verbaliser les contrevenants ? La municipalité est tout à fait disposée à entendre les arguments des uns et des autres dans l'hypothèse où la gêne occasionnée est disproportionnée à l'effet recherché.

REPLACEMENT DU TRACTEUR COMMUNAL

Compte tenu de son mauvais état général, le tracteur Renault a été remplacé par un tracteur New Holland d'occasion acquis auprès de la concession Hervé de Plaintel pour un coût de 38 520 € TTC auquel il convient de déduire la reprise de 6 000 €.

RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE LA SALLE POLYVALENTE

La SARL Le Bonhomme de Maël-Carhaix a procédé à la rénovation complète des peintures intérieures pour un montant de 5 970 €.



Paule Couverture a posé un bardage en façade extérieure pour un montant de 8 380 €.



La commission voirie a réceptionné le nouveau tracteur.



Les élèves ont choisi les couleurs.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Avant de finaliser le dossier qui touche à sa fin, nous sommes dans l'attente du nouveau décret issu de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) attendu pour la fin de l'année et qui devrait simplifier les règlements des PLU. L'enquête publique, prévue courant 2016, sera l'occasion pour les Paulois de prendre connaissance du document complet et notifier leur avis, remarques et observations au Commissaire Enquêteur qui sera désigné par le Tribunal Administratif de Rennes.

MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNE

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite «loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», instaure l'obligation pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) d'être accessibles, quel que soit le type de handicap. La loi de juillet 2014 oblige l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées, à déposer un agenda d'accessibilité programmée, qui présente pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour qu'il soit conforme aux exigences de la loi.

Dans ce cadre, la Société Formaccès a réalisé en 2014, l'audit accessibilité sur un périmètre d'étude défini qui a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal le 4 novembre 2014.

Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible, le coût a été estimé à **106 865 € HT**.

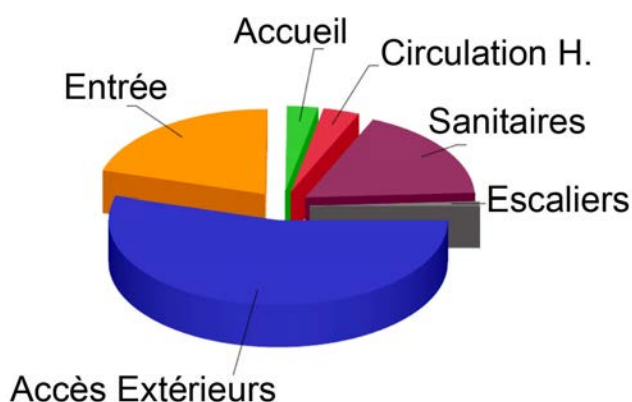
La commission communale, réunie le 1er septembre 2015, a fixé un échéancier des aménagements à réaliser en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre et des coûts.

Compte tenu de l'ampleur du dossier, la commission a proposé une exécution échelonnée sur 6 années.

14 bâtiments ou installations ouvertes au public sont concernés.

Le calendrier a été défini comme suit :

Bâtiments	Adresse	Année prévisionnelle des travaux de mise en accessibilité
CANTINE SCOLAIRE	Rue du Stade	2016
ECOLE PUBLIQUE	Rue du Stade	2016
AIRE DE JEUX	Rue du Stade	2017
SALLE POLYVALENTE	Rue du Stade	2017
TOILETTES PUBLIQUES	Place de l'Eglise	2017
VESTIAIRES/ BUVETTE/TRIBUNE DU STADE	Rue du Stade	2018
CIMETIERE ET COLUMBARIUM	Rue de Bellevue	2019
ALLEE DE BOULES COUVERTE	Rue du Stade	2019
EGLISE	Place de l'Eglise	2019
LAVOIR COMMUNAL	Rue du Stériou	2020
CHAPELLE DE LANSALAUN	Lansalaün	2020
CHAPELLE DE SAINT ELOI	Saint Eloi	2020
MAIRIE	Place de l'Eglise	2021
MEDIATHEQUE	Rue du Stade	2021



Ci-contre : Répartition des coûts par thématiques

L'ACTUALITE DU **REGROUPEMENT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL** - Année 2015/2016

L'effectif du RPI compte au total 80 élèves

PAULE 39 élèves répartis comme suit :

- 8 CE1
- 13 CE2
- 5 CM1
- 13 CM2

Enseignants : Patricia GENDRE, Directrice, et Vincent LE CLERC

PLEVIN 41 élèves répartis comme suit :

- 4 TPS
- 10 MS
- 4 PS
- 16 CP
- 7 GS

Enseignantes : Ilknur OZKAN, Directrice, et Elisabeth LE LONG assistées par 2 ATSEM.

Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport communal ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Depuis la rentrée, le transport a été confié à la société Transdev Cat de Carhaix en raison de la non-conformité du car Mercedes non pourvu de ceintures de sécurité et ne pouvant en recevoir. Une commission composée d'élus de Paule et de Plévin a été constituée afin de mener une réflexion sur soit l'acquisition d'un nouveau véhicule ou soit la pérennisation du service actuel avec un prestataire privé.

La **commune de Paule** met à disposition des familles un transport scolaire communal : l'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir.

Bien évidemment plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à la salle d'activités de l'école où diverses activités ludiques et artistiques sont proposées.

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2015/2016 : • enfant : 2.72 € • adulte : 4.90 €

Si votre enfant est malade, vous devez impérativement avertir l'école au **02.96.29.80.32** ou la cantine scolaire au **02.96.24.32.89**



BILAN des **TEMPS** d'**ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Année scolaire 2014/2015

La rentrée scolaire 2014 a été une étape importante dans le Kreiz Breizh avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur l'ensemble des 17 écoles publiques du territoire. Le long travail préalable a permis de préciser les contours administratifs et pédagogiques de ce nouveau dispositif.

Une réflexion a été menée en concertation avec les directeurs d'école, les parents d'élèves et les élus du territoire de la CCKB qui ont confié la mise en œuvre des TAP à la Communauté de Communes afin d'assurer le recrutement des intervenants et la gestion du planning au niveau des écoles.

Durant l'année scolaire 2014/2015, parmi les 937 enfants scolarisés dans les 17 écoles publiques du territoire du Kreiz Breizh, près de 97% se sont inscrits aux temps d'activités périscolaires et ont bénéficié d'animations dispensées par plus de 40 intervenants ve-

nant d'horizons différents. Cette participation particulièrement élevée démontre le bien-fondé de l'approche développée sur ce territoire.

Finalement, ce dispositif représentera un coût annuel de l'ordre de 200 000 € dont un tiers environ sera assumé par l'Etat. La part la plus importante devra être acquittée par les budgets communaux dans un contexte particulièrement difficile en raison de la baisse des dotations ! Cette difficulté est encore plus marquée dans les zones rurales, comme la CCKB, où la dépense inclut le remboursement des frais de déplacement qui n'ont pas lieu d'être en ville. Pour la commune de Paule, le coût du dispositif s'élève à la somme de 8400 €.

En dépit de cette conjoncture défavorable, les élus du territoire ont décidé la gratuité des activités pour les élèves, aucune contribution n'étant sollicitée auprès des parents.

La **participation des élèves aux TAP** n'est pas une obligation et repose sur une inscription volontaire qui engage cependant l'enfant à suivre les activités

proposées de façon assidue et à respecter les mêmes règles de vie au sein des ateliers TAP que celles appliquées en classe.

Activités proposées aux élèves durant l'année scolaire 2014/2015

1er cycle : septembre-vacances Toussaint

- Arts plastiques
- Arts du cirque
- Jeux poétiques (activités autour de la BD)

2e cycle : vacances de Toussaint- Noël

- Arts plastiques
- Yoga
- Chants tziganes

3e cycle : Noël- vacances de février

- Activité nature (découverte des civilisations)
- Activités sportives
- Percussions

4e cycle : vacances de février-vacances de Pâques

- Découverte ornithologique
- Clown et mimes
- Escrime

5e cycle : vacances de Pâques aux vacances d'été

- Arts du cirque
- Couture
- Découverte ornithologique

Politique en **FAVEUR** des **JEUNES PAULOIS**

Rappel des aides accordées par la commune (Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, contactez la mairie).

VOYAGES PEDAGOGIQUES

Versement d'une participation de **5 €** par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou en collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSEE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES

Versement de **30 €** par enfant. Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2015 :

- Ecole de Foot de l'A.S La Montagne : 650 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1er mai
- Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh : 90 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 270 €
- Poney Club de Glomel : 30 €
- Judo Club du Poher : 60 €
- Rugby Club de Carhaix : 30 €
- Skol Gouren Rostrenen : 30 €
- Tennis Club de Carhaix : 30 €
- Cyclo Club du Blavet : 60 €

PARTICIPATION A L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de **20 €** aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres. La demande est à déposer en mairie.

Les cours sont dispensés à la salle d'activités :

- Guitare : Mardi 16h45 - 20h00
- Formation musicale : Mardi 18h00 - 19h00
- Théâtre : Jeudi 19h30 - 21h30

Le parc instrumental

Afin de rendre accessible la musique à tous, la Communauté Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à disposition des élèves de l'école un parc instrumental composé de 70 instruments. Les jeunes de moins de 26 ans peuvent profiter du prêt d'un instrument pour une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière, flûte traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, harpe celtique, binou, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh

6 rue Abbé Gibert - 22110 Rostrenen

Tél : 02 96 29 35 98

Mail : emdkb@orange.fr www.emdkb.org

LA MEDIATHEQUE

L'année 2015 a vu la reconduction des ateliers de calligraphie, d'informatique jusqu'en juin, ainsi que des cours d'anglais de mai à septembre.

Plusieurs temps forts ont fait date en 2015 :

La très belle exposition de l'atelier de calligraphie organisée par Marie-Annick Hémon, au mois de mai.

La première braderie de livres et foire aux plantes le samedi 16 mai. A la demande générale des organisateurs et intervenants, la braderie sera renouvelée au printemps prochain avec le projet d'y ajouter un vide grenier.

L'exposition sur la Grande Guerre de juin à septembre

A noter, le remarquable travail de **Sylvie Kervella** sur l'arbre généalogique du plus jeune soldat de la commune, en parallèle avec une exposition sur les courriers de la guerre 14 - 18, prêtée par l'ONAC, l'Office National des Anciens Combattants de St Briec.

A cette occasion, **Patrick et Claude Voinson** ont mis à disposition le fruit de leurs recherches sur le nom des soldats inscrits sur les monuments aux morts de Paule et des communes environnantes.

Que ces intervenants soient chaleureusement remerciés !



L'animation reliure avec Myung-Za calligraphe coréenne installée à Carhaix, le samedi 7 novembre

Dix personnes étaient présentes pour cette sympathique animation, de 10h00 à 16h30 avec pique-nique le midi. Elles ont confectionné un cahier relié avec marouflage de tissu en couverture.



Les membres de l'atelier Calligraphie



FONCTIONNEMENT

Les permanences ont été assurées en août afin d'offrir aux paulois un service culturel de proximité. Malheureusement, peu de lecteurs se sont déplacés pendant cette période.

Les permanences :

- Le mardi matin, **Peter Lynn**
- le mercredi après-midi, **Corinne Jacob**
- le vendredi en soirée, **Anne-Marie Monastério**
- le samedi matin, **Roger Cook et Sylvie Kervella**.

Très sollicité pour ses cours d'anglais, Peter a initié 6 personnes aux subtilités de la langue de Shakespeare. Il a aussi proposé une initiation aux boules bretonnes pour les plus jeunes le mercredi après-midi.

... Et le programme de fin d'année :

Depuis le 25 novembre et jusqu'au 23 décembre :

« Ma douce Bretagne »

Photographies de Sophie De Roumanie

Exposition de Noël
Médiathèque de Paule
du 25 novembre
au 23 décembre



Animations de Noël : Samedi 18 décembre 14h30

- Contes de Noël pour les petits et les grands avec Catherine Rouxel
- Sur le thème Les mille et une nuits
- Atelier cartes de Noël avec Corinne Jacob et Marie Annick Hémon
 - Gravure et Calligraphie. Ouvert aux Enfants et adultes
 - Goûter : Chocolat chaud et gâteaux

La médiathèque : un service culturel attractif de proximité...

L'abonnement modique permet d'avoir accès à un nombre considérable de livres, documentaires et revues.

Un budget de 800 à 1000 € est consacré chaque année à l'achat de nouveaux livres.

En outre, deux fois par an, le passage du bibliobus de la BCA assure un renouvellement des ouvrages.

La médiathèque en quelques chiffres :

- 4500 ouvrages dont 500 appartenant à la bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA).
- 2300 albums, romans, documentaires, BD à destination de la jeunesse.
- 800 romans, poésie, documentaires, revues en langue bretonne.
- 2 revues adultes : L'Ami des jardins, Système D et 3 revues jeunesse : Science et vie junior, les belles histoires, J'aime lire.
- une centaine de CD et 150 DVD prêtés par la BCA

HORAIRES D'OUVERTURE jusqu'en mars 2016

Mercredi : 10h30 - 12h00
14h00 - 17h30
Jeudi : réservé aux scolaires
Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h30 - 12h00

Tarifs annuels :

- 10 euros pour une carte famille
- 5 euros pour une personne seule
- 5 euros pour les occasionnels

Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles, à l'animatrice ! Sans leur dynamisme, sans leur motivation, sans leur présence, toutes ces animations et expositions seraient impossibles à organiser dans notre médiathèque.

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

La loi a été promulguée le 7 août 2015 et publiée au Journal Officiel le 8 août 2015.

Ce que change la loi NOTRe :

La loi NOTRe réorganise les compétences des collectivités territoriales. Elle complète les dispositions de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions qui en a réduit le nombre de 22 à 13.

Au niveau régional :

Les treize grandes régions créées en métropole par la loi votée en décembre 2014 auront un rôle accru en matière de développement économique.



Elles seront chargées de mettre en œuvre la politique de soutien aux PME et aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation** (SRDEII) fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

Elles prennent aussi en charge l'**aménagement durable du territoire**. Elles devront désormais rédiger un **Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire et d'Égalité des Territoires** (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière :

- d'aménagement du territoire,
- de logement,
- de mobilité,
- de lutte contre la pollution de l'air,
- de maîtrise et de valorisation de l'énergie et de gestion des déchets.

Au niveau départemental :

A partir de février 2017, Les Départements devront transférer aux Régions **la compétence des transports**. Les services routiers départementaux et les transports scolaires seront donc confiés à la Région. **Mais elles pourront faire le choix de les laisser aux Départements par délégation.**

Les départements continueront donc de s'occuper :

- de la solidarité
- de la voirie départementale
- de la gestion des collèges qui continue de relever de la compétence des départements mais qui pourra désormais être transférée aux métropoles. La propriété des collèges qui initialement appartenait aux départements est obligatoirement transférée à la région, alors que le transfert de propriété est facultatif pour les collèges appartenant à des communes ou des intercommunalités.

Au niveau intercommunal :

Les intercommunalités sont renforcées partout en France avec une population minimum de 15 000 habitants (contre 5 000 auparavant). Elles seront désormais organisées autour des bassins de vie. Malgré cela, les zones isolées pourront continuer de fonctionner avec des intercommunalités à 5000 habitants.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020.

Le 13 octobre dernier, Le Préfet des Côtes d'Armor a présenté ses propositions de fusions lors de la commission départementale de coopération intercommunale. Il prévoit la création de 9 communautés de communes au lieu de 30 auparavant.

Le Préfet des Côtes d'Armor propose la fusion entre la CCKB et la Communauté de Communes de Cal-lac-Argoat (6 227 habitants). La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh avec 19 078 habitants, n'est pas tenue par l'obligation de fusionner, compte tenu des dispositions de la loi NOTRe.

A noter que les fusions ne peuvent se faire que bloc par bloc. Après 2017, les communes pourront choisir une autre communauté de communes même extra-départementale mais la procédure sera extrêmement complexe.

Les arguments avancés par Le Préfet, pour la fusion des 2 entités, sont les suivants:

- « L'animation économique et l'emploi (pôle emploi et mission locale)
- Le désenclavement par la mise à 2 x 2 voies de la RN164 au service de tout le Centre Ouest Bretagne
- L'accueil touristique par la complémentarité de

l'Argoat avec l'attractivité du lac de Guerlédan au sud

- *La desserte de l'abattoir intercommunal de Rostrenen qui concerne, en partie, les éleveurs de Callac Argoat*
- *Le pilotage du site de Natura 2000 du Haut Blavet et de la maison de la nature de Locarn*
- *L'identité paysagère du bassin granitique du nord de la CCKB qui est proche de celle de l'Argoat »*

Le conseil municipal, dans sa séance du 17 novembre 2015, a délibéré comme suit :

- Considère qu'en raison des évolutions territoriales préconisées par la loi NOTRe, la constitution de grandes régions, de communautés d'agglomérations ou d'intercommunalités fortes, porteuses de projets structurants, permettra aux territoires des zones rurales d'être visibles, d'être audibles, d'offrir des services publics plus adaptés aux enjeux de demain et de peser véritablement sur les orientations qui seront prises par les instances de rang supérieur.
- Considère qu'il est fondamental de prendre en compte la fréquentation des équipements et infrastructures structurants du territoire comme les migrations quotidiennes liées aux habitudes de travail, de consommation, de loisirs et de santé. Ce territoire vécu par les habitants de Paule s'étend sur plusieurs communautés de communes : la CCKB, Poher-Communauté, la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan et dans une moindre mesure Callac Argoat.
- Considère que les limites départementales ne doivent pas constituer un frein à l'évolution du périmètre de la CCKB et des autres intercommunalités voisines.
- Défend une approche de l'intercommunalité fondée sur :
 - La constitution d'une nouvelle entité communautaire s'affranchissant des limites départementales et regroupant la CCKB, Poher Communauté et Callac-Argoat et d'autres intercommunalités qui le souhaiteraient.
 - l'émergence de projets structurés autour de thématiques fédératrices (santé, économie, transport, infrastructure...) en lien avec l'avenir de ce territoire et avec 2 objectifs majeurs en termes d'emplois et de services à la population.

Le Conseil Municipal de Paule émet **à l'unanimité un avis défavorable** au projet de schéma intercommunal proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et demande à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de reconsidérer le projet proposé initialement en tenant compte des éléments énumérés ci-dessus dans l'intérêt des populations.

Les élus se sont également interrogés sur la pertinence d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) qui permettrait d'élaborer un projet de territoire entre plusieurs EPCI. Le PETR peut constituer le cadre

de contractualisation et de coopération entre EPCI qui transcenderait les limites départementales.

L'assemblée communautaire s'est également positionnée sur la proposition du Préfet.

Synthèse de la présentation du Président de la CCKB lors de la séance plénière du 19 novembre 2015

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh est très partagée :

- la partie occidentale et rostrenoise de l'EPCI souhaite une nouvelle organisation vers l'ouest, à savoir une fusion CCKB – CCCA – Poher Communauté, qui obéit à une logique de bassin de vie en agrégeant particulièrement les secteurs rostrenois et carhaisien, le secteur callacois venant en renforcement pour constituer une entité de l'ordre de 40 000 habitants.
- Les secteurs sud-est (globalement l'ancien canton de Gouarec) et nord-est (l'ancien canton de Saint-Nicolas-du-Pélem) sont pour le moins réticents, voire très opposés, à ce déplacement du centre de gravité de cette nouvelle configuration intercommunale vers l'ouest et vers un centre urbain qu'aucun habitant de leur commune respective ne fréquente. Plusieurs communes expriment le souhait de débattre avec d'autres EPCI périphériques (CIDERAL, Guingamp, Saint-Brieuc, Pontivy) avant de prendre une position définitive, considérant que l'hypothèse Poher Communauté-CCKB-CCCA présente un caractère tout aussi aléatoire que d'autres perspectives.
- Quelques communes de la CCKB cautionnent cette proposition préfectorale (Trémargat, Peumerit-Quintin,...).

La fracture intentionnelle est donc avérée et pourrait se traduire par un démantèlement de la CCKB dont la cohérence et l'unité sont unanimement reconnues dans l'espace géographique actuel mais ne résisteraient pas à d'autres alternatives envisagées. Les positionnements des uns et des autres sont légitimes et compréhensibles et ne peuvent être mis en cause car ils correspondent aux réalités objectives du terrain. Il convient d'en prendre acte. En fonction de ces éléments, le Président demande au conseil d'émettre un avis sur le projet de SDCI présenté par le Préfet.

Le Conseil Communautaire, se prononce comme suit sur la mouture de schéma départemental de coopération intercommunale, établie par le Préfet des Côtes d'Armor :

- Favorables : 2
- Défavorables : 29



ENTRETIEN avec Rozenn CORNEC, consultante en communication, membre fondateur et permanente de l'AICB.

Originaire de Plouguernevel, Rozenn est diplômée d'un Bachelor en commerce de l'université de Glamorgan au Royaume-Uni et d'un Master en commerce international de l'Ecole Supérieure de Commerce de Brest. Son parcours professionnel l'a conduit à assurer des responsabilités importantes au Moyen-Orient, en Afrique, en Australie.

Rozenn a accepté de répondre à nos questions afin d'apporter un éclairage sur les objectifs de l'association.

Quels sont les objectifs de l'AICB ?

Association apolitique et asyndicale, l'AICB est née de la rencontre et de la volonté commune de 4 entrepreneurs locaux attachés à leur territoire. Avec le soutien des élus et chefs d'entreprises locaux, leur mission est de contribuer activement à la revitalisation économique de la région de Rostrenen et du Centre-Ouest Bretagne. Les objectifs de l'association se déclinent en plusieurs axes :

- Mobiliser les élus, les acteurs économiques et les citoyens afin de soutenir la création de 200 emplois sur le territoire d'ici à 2018 et ainsi pallier la suppression de 190 emplois à la base Intermarché de Rostrenen.
- Fédérer les compétences, expériences, savoir-faire et réseaux des acteurs politiques et économiques afin de construire ensemble l'avenir de notre territoire.
- Identifier, attirer et accompagner les entrepreneurs porteurs de projets adaptés aux caractéristiques de notre territoire.

« ...l'un des objectifs majeurs de l'AICB est d'assurer la reprise du site de la base d'Intermarché par un ou plusieurs repreneurs qui puissent garantir le maintien d'un maximum d'emplois.. »

- L'association souhaite également être source de propositions pour les employés de la base en leur présentant des options d'emplois sur la région de Rostrenen correspondant à leur profil ou en facilitant leur reconversion

Quelles sont les principales actions menées depuis la création de l'association ?

- Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi sera connu courant janvier. Nous avons fait part au groupement ITM, ainsi qu'aux partenaires institutionnels, de notre volonté d'intégrer la cellule de revitalisation et être force de proposition dans la mise en place d'un projet en adéquation avec les spécificités de notre territoire.

- L'AICB propose également de jouer un rôle d'accompagnateur et de facilitateur pour améliorer la communication et la coopération entre les acteurs économiques et politiques. L'AICB a vocation à créer du lien et de la complémentarité entre les différents acteurs et les investisseurs potentiels.

- Une réunion de travail a mobilisé plus de 80 chefs d'entreprises en juillet dernier. S'en est suivi également le 27 octobre, un temps de concertation réunissant plus de 60 commerçants avec un objectif-cible : la redynamisation du centre-ville de Rostrenen.



« ...Actuellement, nous travaillons sur plusieurs projets d'installation d'entreprises qui pourraient générer jusqu'à une centaine d'emplois. Mais en l'état actuel de l'avancée des dossiers, la discrétion est de rigueur... »

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE



Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire :

- d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

- de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation.

Les nouveaux paulois sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année précédant l'élection, en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2015 sont, en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre s'ils n'ont reçu aucun document de la mairie validant leur inscription.

A NOTER : Une permanence sera assurée jeudi 31 décembre 2015 de 9h à 12h pour les inscriptions sur la liste électorale.

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier

2014.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 jan-



vier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mineurs, la carte restant valable uniquement 10 ans.

ATTENTION ! Voyage à l'étranger : malgré l'information au niveau européen de ces nouvelles dispositions françaises, tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique : conseils aux voyageurs du Ministère des Affaires Etrangères

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

PERMIS DE CONDUIRE

La mission permis de conduire est recentrée depuis le 1er Janvier 2014 en préfecture des Côtes-d'Armor pour l'ensemble du département.

Déclaration de vol en gendarmerie / déclaration de perte en Préfecture

Depuis le 1er septembre 2014, pour toute demande de duplicata (vol et perte) de permis de conduire, 1 timbre fiscal de **25 €** est demandé.

Pour plus d'informations : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Permis-de-conduire>

Horaires ouverture de la Mairie :

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

Tél : 02 96 29 64 09

Fax : 02 96 29 84 66.

mairie.paule@wanadoo.fr

paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

· tous les matins de 8h30 à 11h30,
· le soir et le samedi matin sur rendez-vous.

Permanences des Adjointes :

· M. Yves Le Guern
Le jeudi matin de 10h30 à 12h

· Mme Anne-Françoise Le Guennec
Le jeudi matin de 10h30 à 12h

· M. Yves Le Roux
Le jeudi matin de 10h30 à 12h

Horaires ouverture du Relais Poste :

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le Relais Poste est ouvert :

du mardi au samedi : de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 20h00
dimanche et jours fériés : de 8h30 à 12h30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Vente de timbres à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- Vente d'emballages collissimo
- Pesée des lettres et colis
- Dépôts des lettres et colis
- Envoi et retrait des recommandés
- Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine

ATTENTION : La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a lieu à 13h du lundi au vendredi.



Le RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

LANCEMENT DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans

Le SMV qu'est-ce que c'est ?

• Le SMV est un organisme militaire destiné à favoriser

l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique



Le SMV pour y faire quoi ?

- Suivre une formation comportementale et civique.
- Passer le permis de conduire
- Acquérir des compétences professionnelles
- Bénéficier d'une remise à niveau scolaire.
- Développer le goût de l'effort à travers un entraînement sportif progressif.

Par où commencer ?

- Récupérer un dossier de candidature (www.defense.gouv.fr/smv) sur internet, auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi de votre département et le remplir.
- Déposer votre dossier et les pièces administratives demandées dans le centre SMV le plus proche de chez vous.

Permanences diverses

PACT HD (aides à l'habitat) 1er mardi du mois de 10h à midi Cité Administrative à Rostrenen

Assistantes sociales Cité Administrative à Rostrenen (02.96.57.44.00 Mme Audrey Monchecourt (Assistante Sociale Régime Général)

Permanence au CSD de Maël-Carhaix lundi et jeudi uniquement sur rendez-vous

CAF : sur rendez-vous à la maison de l'enfance de Rostrenen (0810.25.22.10

CRESUS : aide aux personnes et aux familles endettées ou exclues bancaires : Cité Administrative à Rostrenen sur rendez-vous au 06.15.86.66.94

ADIL (infos logement bail, loyer etc...) : 1er mardi du mois de 14h à 17h : Cité Administrative à Rostrenen

Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos

courriers à cette seule adresse : CPAM des Côtes d'Armor 22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1 (3646. Vous pouvez également vous rendre à la permanence située à la Maison des Services Publics, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix.

Association JALMALV – permanence pour personnes endeuillées (écoute, soutien et accompagnement) : sur rendez-vous (06.61.79.93.79

MSA : le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les autres jours sur rendez-vous 16 place Pors Moëlou à Rostrenen(02.96.57.40.10

MADAME ANNIE LE HOUEROU, DEPUTE E DE LA CIRCONSCRIPTION DE GUINGAMP

Cité Administrative de Rostrenen : tous les vendredis de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEATEUR

Cité Administrative à Rostrenen

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

le samedi de 12h à 20h - le dimanche de 8h à 20h - Se présenter à l'accueil de l'hôpital

URGENCES et SAMU : composez le 15



INCIVILITES !

Les actes d'incivilité près des conteneurs se poursuivent et nuisent désagréablement à l'environnement de notre commune.

Sommiers, canapés, téléviseurs, matériel informatique, déchets de chantier... sont déposés chaque semaine près des points de collecte. Ces dépôts sauvages deviennent un problème récurrent. C'est inadmissible ! L'entretien des abords des points de collecte des déchets ménagers est effectué par les agents communaux qui passent beaucoup de temps à ramasser ces encombrants. **Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie et non près des conteneurs.**

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

- Carhaix (Route de Maël-Carhaix) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h (02.98.93.37.36)
- Rostrenen (Zone Artisanale route de St Briec) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h (02.96.29.24.96)



HALTE AUX LINGETTES DANS LES WC !

Jetées dans les WC, les lingettes comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'eaux usées. Elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement. **Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle.**

MODIFICATION DE L'ACCES AU TRAD

Depuis 2006, année de démarrage du Transport Rural A la Demande (TRAD), les utilisateurs du service s'acquittent de leurs déplacements directement auprès des artisans taxi.

Suite à des contraintes réglementaires, la CCKB est obligée de modifier le mode d'accès au TRAD.

Ainsi, à compter du **1er février 2016**, les utilisateurs devront présenter un ticket aux artisans taxis pour chacun de leur trajet (1 pour l'aller ; 1 pour le retour).

Les personnes pourront acheter les tickets à compter du 4 janvier 2016 dans chacune des Mairies de la Communauté de Communes ainsi qu'à la CCKB. Ils auront la possibilité d'utiliser le TRAD, dans son fonctionnement actuel, jusqu'au 31 janvier 2016. **Ce n'est qu'à compter du 1er février, que la présentation des tickets sera obligatoire.**

Les tickets seront vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs resteront identiques à ceux appliqués aujourd'hui :

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Cœur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour le transport des enfants vers les CLSH, la base nautique de Trémargat (enfants inscrits aux activités **T'é pas Cap** et Cap Armor), les activités **Cap Sports** et l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh (soit 1 € aller-retour).

Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au 02 96 29 18 18.

Les modalités de réservation restent identiques. Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la centrale de mobilité au numéro suivant :

 **N° Azur 0 810 22 22 22**

Pour rappel, depuis le 1er septembre 2015, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

ETAT-CIVIL 2015

NAISSANCES

- Thaïs LE DU, Lesvenez, née le 25 décembre 2014
- Mathis GUESDON COSMAO, Kernolou, né le 20 janvier
- Logan SLATER, Castellaouenan, né le 22 janvier
- Elie Aimé Adam RICHARD, 40 rue de l'Ecole, né le 18 juin
- Léo JEGOU, Grignonnect, né le 12 juillet
- Pauline Sylvie Marie LEPINE, 12 rue des Hortensias, née le 3 août
- Jamila PENNEC, Kerifaut, née le 23 août
- Margaux MEHAULT, Lotissement de Kerhuel, née le 26 août
- Leyan BOUDOUIN, Cloconan, né le 23 septembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Brice Marie Georges André de CREVOISIER d'HURBACHE, Assureur, domicilié Keranguével et Hélène Thérèse Marie TIERRIE, Architecte DPLG, domiciliée 46 rue Raffet à PARIS 16ème, Mariés le 2 mai
- Maxime QUILLIOU, Ingénieur Informatique, domicilié 13 Clos de la Ransonnière à Saint-Sulpice-La-Forêt et Alexandra Marie LE BIHAN, Infirmière, domiciliée 3 Rue de Bellevue, Mariés le 29 août

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année.

DECES

- Marie Thérèse TREMEL épouse LE BOZEC, 71 ans, La Pie, décédée le 26 janvier
- Romain KOLANYK, 85 ans, Kerhouarn, décédé le 16 mai
- Monique Marie Thérèse SALIOU veuve LE GUERN, 60 ans, Quéhélen, décédée le 4 juin
- Roger Jean GUYOMARC'H, 79 ans, Kerroulaire, décédé le 23 août
- André GELIN, 91 ans, Kerhuel, décédé le 5 décembre
- Aimée Germaine QUILLEROU veuve GOUADEC, 89 ans, Lansalaün, décédée le 17 décembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Nota : l'édition du bulletin municipal étant close le 18 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le bulletin 2016.

Personnes âgées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer-logements.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile ont également reçu la visite des élus.



Les Membres du CCAS ont préparé les colis de fin d'année.

LA DECLARATION ANNUELLE DES RUCHERS : UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE DES LA 1ERE RUCHE, UN GESTE CITOYEN ET RESPONSABLE.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

· Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années précédentes.

· Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.



PASSAGE A LA TNT HD

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

· Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



● Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



● Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit.

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

COMITE INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DE MAEL-CARHAIX

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le comité intercommunal d'entraide de Maël-Carhaix vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Comité qui est à votre disposition 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé le mercredi après-midi.

Tel : 02.96.24.71.61 fax : 02.96.24.65.70 E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

En 2014, le Comité d'Entraide a totalisé 84 886 heures de travail soit environ 47 équivalents temps plein.

Les Conseils d'Administration des Comités d'Entraide de Maël-Carhaix et de Callac ont décidé de fusionner et de créer une nouvelle association en 2016 afin d'assurer la pérennité des activités proposées aux usagers.

Argoat Emploi Services Rostrenen

Argoat Emplois Services, association agréée par l'Etat, poursuit depuis 15 ans sa double activité :

D'une part une offre de services complète à l'attention de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, dans l'intervention à domicile (ménage, repassage, courses,...), le jardinage, la manutention, la peinture, l'aide au déménagement, les livraisons.

D'autre part, l'association va continuer sa mission d'accompagnement auprès de tous les demandeurs d'emploi afin de les aider dans leur recherche d'emploi et leur proposer des missions de travail.

Argoat Emplois Services est joignable au 02.96.29.20.79

Calendrier des **FETES** 2016

Samedi 6 et dimanche 7 février	Vide-dressing Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin
Samedi 5 mars	Soirée tartiflette Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule
Vendredi 1er mai	Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
Lundi 16 mai	Pardon de Saint-Eloi
Samedi 11 juin	Kermesse de l'Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule
Samedi 2 juillet	Journée inter-associations (lutte contre la mucoviscidose)
Dimanche 31 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Lundi 15 août	Pardon de Lansalaün
Dimanche 21 août	Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire
Samedi 24 septembre	Repas Ass. Protection Patrimoine 2 Chapelles
Dimanche 4 décembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule

Les **ASSOCIATIONS PAULOISES**

Amicale Laïque Paule-Plévin	Co-Présidents : LE GUEN Laurent Plévin (06.62.89.82.12) QUEMENER Carole Paule (06.82.62.51.55)
Association « La Ronde Du Calvaire »	Président : COJEAN André (02.96.29.68.11)
Club du 3ème Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane (02.96.29.60.68)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul (02.96.29.61.81)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION « PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES »

L'association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des chapelles de Lansalaün et Saint-Eloi. Conformément aux dispositions des articles 200 – 1b et 238 bis 1a du Code Général des Impôts, les dons effectués par les particuliers à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Un reçu fiscal sera remis à chaque donateur.

INFORMATION DE L'ASSOCIATION PAULE-CULTURE-PATRIMOINE

Les deux chemins de randonnée au départ de La Pie (circuit de Pont-Cam et circuit de Saint-Eloi) ont été entretenus par l'association et régulièrement empruntés par les adhérents de Rando-Rostren et Riederien de Carhaix. Des reconnaissances ont été effectuées pour réaliser une liaison entre le bourg et le canal de Nantes à Brest sans emprunter les routes bitumées.

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

■ QUOI DE NEUF A LA CCKB EN 2015



2015 ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices, c'est un euphémisme de le dire : en début d'année, les mauvaises nouvelles se sont amoncelées. Certaines étaient attendues et déjà intégrées dans les esprits si ce n'est dans les budgets : le départ de Treffrin, Tréogan et Plévin vers Poher Communauté le 1er janvier ; la poursuite et l'accentuation des baisses des dotations de l'Etat qui, de 2012 à 2017, vont faire perdre, chaque année 1 million d'euros à la CCKB.

D'autres étaient imprévisibles et l'une d'elles a fait l'effet d'une bombe dans le paysage économique et social du secteur : l'annonce du transfert, en 2018, de la Base Intermarché de Rostrenen vers Neulliac dans le Morbihan.

Cette disparition programmée du principal employeur du Kreiz-Breizh (en dehors de l'Association Hospitalière de Bretagne) qui plus est vers une région déjà largement dotée en entreprises, a été vécue comme un drame, au premier chef par les personnes concernées – les employés de la Base – puis par l'ensemble des élus et du tissu commercial et artisanal.

Les moments de stupeur initiaux passés, chacun a, toutefois, rapidement réagi : les élus en actionnant tous les leviers politiques et économiques à leur disposition dans le but d'éviter un abandon du site et d'engager sa véritable reconversion ; les entrepreneurs locaux en créant l'association Investir en Cœur de Bretagne qui se donne pour objectifs de valoriser les atouts de ce territoire en direction des porteurs de projets potentiels.

2015 ne s'est heureusement pas limitée à cette cascade d'éléments négatifs.

Plusieurs dossiers ont, ainsi, été menés à leur terme en 2015 : l'espace détente du Centre Aquatique du Blavet a ouvert ses portes en fin d'année, mettant un point final à la construction d'un équipement qui satisfait pleinement ses utilisateurs et qui offre désormais tous les services attendus par la population.

L'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh qui était géré en direct par la CCKB depuis près de 20 ans a été confié à un groupement de professionnels constitué sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif.

Cette évolution marque la nécessité de distinguer ce qui relève de la responsabilité de la collectivité publique – le maintien d'un outil économique au service des agriculteurs locaux – de ce qui doit être assumé par l'initiative privée – la gestion d'un équipement opérant dans le secteur concurrentiel.

Vu de l'extérieur, l'évènement majeur qui s'est déroulé en Centre-Bretagne en 2015 est, à n'en pas douter, la vidange du lac de Guerlédan qui a permis aux territoires limitrophes d'être connus et reconnus médiatiquement. La CCKB s'est employée à favoriser l'accueil de la foule de touristes sur le site de Trégnanton et a contribué financièrement aux animations programmées autour de l'assec.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, 2015 aura, tout d'abord, été la première année pleine de gestion des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) par la CCKB pour le compte des communes. Cette formule a donné entière satisfaction et le territoire communautaire est, aujourd'hui, considéré comme une référence dans ce qu'une zone rurale peut proposer de meilleur dans la mobilisation de ses capacités d'animation.

Autre dossier intéressant l'enfance et la jeunesse, la CCKB a accepté d'accompagner, chaque année, financièrement l'association qui gère le nouveau centre de loisirs ouvert à Maël-Carhaix.

Sur cette même commune, l'intercommunalité a pris en charge la moitié du coût d'achat du bâtiment abritant l'ex Circonscription de la Solidarité Départementale afin de maintenir l'essentiel des services qui y étaient proposés.

Enfin, en cette période de disette budgétaire, l'accent doit être mis sur la mutualisation de moyens génératrice de diminution de dépenses. Dans cette optique, la CCKB a acquis, en 2015, deux broyeurs à végétaux mis gratuitement à la disposition des communes.

Si tous ces sujets ont été traités en 2015, d'autres ont émergé sur cette même période :

- En matière d'investissement, la mise aux normes des déchèteries de Rostrenen et Saint-Nicolas-du-Pélem, dont le contenu a été finalisé à la fin de l'exercice 2015, constituera la dépense principale du début de l'année 2016.

- C'est au cours de cette même période que sera réalisée la première tranche de raccordement à la fibre optique pour les centaines de foyers recensés en 2015. Sont concernées les communes de Glomel

et Kergrist-Moëlou dans leur totalité et celles de Locarn (secteur Est), Maël-Carhaix (secteur Est), Mellionec (secteur Ouest), Plounévez-Quintin (secteur Ouest), Trébrivan (secteur Sud) et Paule (secteur Nord-Ouest et Sud-Est).

• Dernier dossier, et non des moindres, à cheval sur 2015 et 2016 : le schéma départemental de coopération intercommunale. La réforme de la carte intercommunale, conduite par les Préfets, dessinera les contours des futures intercommunalités. Il est à espérer que, dans cet exercice, le Sud-Ouest des Côtes d'Armor ne sera pas le parent pauvre et que la recherche d'une solidarité accrue entre territoires dépassera le stade des bonnes intentions.

Modernisation des déchèteries de la CCKB Rostrenen – Saint-Nicolas du Pélem

Les déchèteries de la CCKB sont devenues des équipements indispensables pour les habitants du territoire.

Pour preuve, près de 60 500 personnes sont venues y déposer 8 309 tonnes de déchets en 2014. Cela correspond en 5 ans à une augmentation de la fréquentation et des tonnages de 29 %.

La CCKB a décidé de lancer des travaux sur ses deux déchèteries.



Un maximum de service pour les usagers :

- Sécuriser le dépôt de déchets
- Augmenter le nombre de filières
- Améliorer la circulation et l'éclairage extérieur

Voici les mots d'ordre de cette modernisation, dont l'objectif est d'offrir un maximum de service pour les usagers.



Plus de 70 % de valorisation

Les travaux permettront d'augmenter le nombre de filières, pour favoriser le recyclage et la valorisation.

La signalétique sera harmonisée et clarifiée pour que chaque usager puisse déposer ses déchets dans le contenant approprié et limiter les erreurs.

Un exemple concret

Afin de répondre à l'obligation réglementaire concernant la sécurité en déchèterie, la CCKB met en place un certain nombre de dispositifs visant notamment à limiter les risques de chute, que ce soit dans les bennes ou entre la benne et le muret.

La CCKB va mettre en place devant chaque benne des garde-corps pour empêcher tout accident et protéger les usagers et les agents.



Exemple de garde-corps réalisés en béton sur un autre territoire

Les travaux se termineront d'ici avril 2016, la CCKB sollicite donc la compréhension des usagers face aux éventuels désagréments liés aux travaux. Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez vous adresser auprès du service gestion des déchets de la CCKB en téléphonant au 02-96-29-18-18.

■ VIE COMMUNALE : RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2015



Les commémorations rythment la vie communale.

Elles marquent la volonté de ne pas oublier celles et ceux qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour que les générations post-conflits puissent vivre en paix. Un grand merci à toutes les personnes présentes sans oublier les jeunes qui, par leur présence, montrent l'intérêt qu'ils portent à l'histoire de notre pays.

C'est toujours avec un immense plaisir que les élus vont à la rencontre des doyens de la commune, rencontre riche d'anecdotes d'un temps que les jeunes générations ont du mal à imaginer...

Madame Louise Sibiril, 94 ans et Monsieur Raymond Le Fer, 95 ans, entourés de leurs proches.

Rendez-vous est pris pour 2016 !



LA VIE ASSOCIATIVE...



L'AS LA MONTAGNE

Les joueurs de la Montagne ont repris l'entraînement, sous la houlette de leur nouvel entraîneur Sébastien Méhault (à droite). Stéphane Livet, le Président, veille sur ses poulains afin qu'ils pratiquent leur passion dans les meilleures conditions. Mais le monde du ballon rond sait aussi se mobiliser pour des manifestations caritatives.



Les « fouteux » forment une grande famille qui apprécie de se retrouver lors de moments conviviaux...

PAULE CULTURE PATRIMOINE

La Fête de la Musique a réuni un plateau éclectique : les spectateurs ont pu apprécier des morceaux du répertoire classique, applaudir les élèves de l'école de musique (photo), partager un temps de musique traditionnelle, apprécier l'enthousiasme de jeunes rockers. Une belle initiative et organisation à mettre au crédit de Paule Culture Patrimoine.



LA FNACA

Lors de leur assemblée, les membres de la FNACA ont renouvelé leur confiance à leur Président René Bescond pour la 26e année consécutive.

Ils apportent leur contribution active à toutes les manifestations, qu'elles soient commémoratives ou caritatives.



LE CLUB DES AÎNES RURAUX

Au Club des Aînés Ruraux, les anniversaires sont des moments de convivialité que chacun apprécie à sa juste valeur. Ce jour-là, c'est Edmond Le Fur qui fêtait ses 80 ans, entouré de son épouse Suzanne, de la Présidente Joëlle Bourdonnay et des membres de l'association. Par leur présence, leur implication, ils savent se montrer solidaires des autres associations.



LA SOCIETE DE CHASSE



Daniel Treussard s'est vu remettre la médaille de reconnaissance par le Président Paul Fraval. A l'actif de l'association, la fête des chiens d'arrêt, organisée en septembre, le piégeage des ragondins qui endommagent les lagunes et les cultures ainsi que la régulation des prédateurs. A noter que le repas des propriétaires se déroulera à la salle polyvalente le samedi 2 avril 2016.

L'AMICALE LAÏQUE

Les membres de l'association ont organisé un certain nombre de manifestations au profit des enfants du RPI. Les fonds récoltés permettent de financer des activités telles que piscine, rencontres sportives, sortie cinéma, sortie chez les correspondants de Maël-Carhaix...



LA RONDE DU CALVAIRE

L'organisation d'une course cycliste devient de plus en plus complexe au vu des autorisations à solliciter et des normes de sécurité à respecter. Le Président André Cojean et son équipe de bénévoles n'en n'ont que plus de mérite à maintenir contre vents et marées ce rendez-vous estival. La participation des jeunes, comme en témoigne la photo, est un signe encourageant pour les organisateurs.



L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES

Comme chaque année, les pardons traditionnels de Saint-Eloi et Lansalaün ont connu leur succès habituel, réunissant de nombreux fidèles.





La mobilisation des associations pauloises pour la recherche contre la mucoviscidose ne faiblit pas. La PLB s'est vu remettre un chèque de 700 €. Il faut savoir que toute accélération des progrès dans un secteur de la médecine et notamment dans le domaine de la génétique, génère des avancées dans tous les domaines d'investigation médicale.

AU FIL DE L'ANNEE...

Les **membres du CCAS** ont eu à cœur d'offrir un moment de convivialité aux anciens de notre commune. Les doyens de la journée, Marie Le Guern et Eugène Le Corre ont posé pour la photo souvenir.



Bienvenue aux bébés de l'année 2014 et félicitations aux parents.

Métiers de l'Artisanat d'Art

Le 21 juin dernier, près de 400 visiteurs ont découvert différents métiers de l'artisanat (de rénovation et d'art) au manoir de Keranguével.

Ce fut l'occasion pour le grand public de découvrir ce magnifique domaine et d'échanger avec les artisans passionnés par leur métier.

